



# MDT Ligne 11

## Mise en place

09.03.2017



La CGT a été reçue dans le cadre du protocole MDT nuit dont nous sommes signataires.

**Etre signataire impose une responsabilité envers les agents, envers TOUS les agents.**

**A la CGT nous ne rentrons pas dans les « petits arrangements » entre « amis ».**

Chaque agent, chaque salarié doit avoir connaissance de ce qui est mis en place.

**Etre informé est une nécessité.**

**Lorsque la CGT œuvre, c'est pour et dans l'intérêt de tous**

**« Sans passe-droit, sans magouille » !**

La direction de la ligne 11 a donc arrêté l'organisation suivante :

- 2 équipes de 4 agents
- Roulement de 42 jours (renouvelable 1 fois).
- 1 équipe RH1, l'autre RH2
- Congés annuels: tous dans la grille A/AM dès l'année prochaine.
- Si refus, notifiés par écrit.
- Horaires: 18h30 / 1h45
- 1 local à République

- Appel à candidature par note de service et sur URBAN pour l'ensemble des périodes de l'année.
- Création d'un vivier
- Formation A/AM pour les anciens CSA en cours
- 2 véhicules
- Critère: Titulaire du permis B.
- Prise en charge de l'équipe par des anciens ROC CSA ou AE
- Parking: en cours de résolution

D'après les échanges que nous avons eu avec la direction de la ligne 11, **il en ressort que la mise en place se fait avec beaucoup de souplesse.**

**D'ailleurs nombreux sont les agents qui ont postulé.**

**Pour la CGT, non seulement le protocole est respecté mais en plus la mise en place est bien cadrée !**

cgtmetroter@gmail.com

**Avec la CGT, je suis informé !**

01 44 78 53 47